



FIDUCIE FONCIÈRE
MONT PINACLE

C.P. 226, Frelighsburg
(Québec) J0J 1C0

nature@montpinacle.ca
www.montpinacle.ca

Le 3 mai 2006

Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec
Ministère du Conseil exécutif
835 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Mont ORFORD : échos du mont PINACLE

Monsieur le Premier ministre,

Vous souvenez-vous de la bataille du Mont Pinnacle? Il y a plus de quinze ans, nous avons été interpellés, indignés et mobilisés par la menace qui a plané sur ce petit massif de Frelighsburg dans les Cantons de l'Est. Tout comme aujourd'hui à Orford, le projet d'un promoteur privé - dans un premier temps : centre de ski, golf et 350 résidences - risquait de modifier à jamais le joyau de notre région, dernière montagne encore relativement sauvage à proximité de Montréal.

Nous avons l'impression, dans le débat actuel au Mont Orford, de revivre les affres de cette saga. Sans être identiques, les enjeux sont comparables. On dirait que l'histoire se répète : profonde division de la population locale inquiète de sa survie économique, recours aux interventions politiques pour retirer, sur le mont Pinnacle, plus de 1 000 hectares de la protection de la loi sur le territoire agricole, consultations, audiences publiques, études d'impact environnemental, alerte dans la presse locale, régionale et nationale. Dans notre cas particulier, nous avons aussi vécu la modification du projet du promoteur, deux référendums municipaux, un plan d'urbanisme et de nouveaux règlements, des poursuites judiciaires importantes contre des individus, des élus municipaux et la municipalité de Frelighsburg, intentées et perdues par le promoteur, dont la toute dernière s'est rendue jusqu'en Cour Suprême. En octobre 2004, celle-ci a finalement exonéré les élus municipaux de tout blâme, affirmant que la protection de l'environnement est un objectif légitime pour une collectivité.

À travers tout ça, la solution la plus rassembleuse et positive a été la création en 1991 d'une fiducie foncière, afin de commencer à prendre nous-mêmes en main la protection de nos espaces sauvages. Par le biais d'acquisition de terrains et par la négociation d'ententes (servitudes) de conservation à **perpétuité** avec des propriétaires privés, nous tentons, avec nos moyens limités de bénévoles, de relever le défi suivant : et si la conservation pouvait s'avérer une solution rentable à long terme pour le futur de notre région? Si la voie écologique pouvait être génératrice d'emplois, moteur de notre économie locale?

Nous en sommes encore à nos débuts et ce défi est de taille car il oppose à nos vieux réflexes de « propriétaires privés » de nouvelles pratiques de gestion de territoires identifiés comme faisant partie d'un patrimoine collectif. Il s'agit de redéfinir nos rapports avec notre environnement, de proposer de nouveaux modèles de jouissance du territoire, de faire preuve d'imagination et de détermination. Construire des condos n'est pas la seule solution aux problèmes de développement. L'écotourisme est une tendance lourde des années à venir, tendance révélée par les plus récentes études de l'organisation mondiale du tourisme.

C'est donc à titre de membres de la Fiducie foncière Mont Pinnacle, que nous sommes si inquiets de votre projet de vendre une partie du parc du Mont Orford comprenant son sommet. C'est là que votre action risque d'avoir un impact direct et important sur notre travail de conservation : **en invalidant les ententes conclues lors de la création du Parc du Mont Orford avec les propriétaires privés qui ont fait don de leurs terres, vous venez miner l'idée qu'il est possible de conserver des terres à perpétuité.** On peut aussi s'interroger sur la durabilité du statut de *réserve naturelle privée* qui peut être octroyé à perpétuité à un propriétaire, en vertu de l'actuelle Loi sur la conservation du patrimoine naturel administrée par le MDDEP.

C'est déjà difficile de convaincre des propriétaires privés de faire confiance à un modeste organisme de conservation comme le nôtre. Quel message envoyez-vous en ce moment à toute la population en voulant modifier la Loi des Parcs qui stipule, à son article 5 que : « *...le terrain faisant partie d'un parc ne peut pas faire l'objet de vente ou d'échange* ».

Suite à une résolution adoptée, à l'unanimité, par les membres de la Fiducie foncière Mont Pinnacle, en assemblée générale, le 23 avril dernier, nous joignons notre voix à toutes celles qui s'opposent à la vente d'une partie du Parc du Mont Orford à des intérêts privés, nous appuyons la demande de moratoire exprimée par le groupe d'anciens directeurs de parcs nationaux du Québec et nous demandons à votre gouvernement de **rechercher d'autres solutions** aux problèmes de rentabilité du centre de ski et du golf actuellement sous bail, comme le proposait déjà le BAPE dans son rapport d'audience publique de mars 2005.

Nous désirons, en terminant, vous rappeler les mots de Frédéric Back – cinéaste oscarisé de *L'Homme qui plantait des arbres* - qui a été avec l'écologiste Pierre Dansereau un des ardents défenseurs de l'intégrité du Pinnacle, au début des années 90 : « *Votre bonheur ne s'arrête pas à la porte de votre jardin, il dépend de sources plus lointaines et de la qualité de vie dispensée par les montagnes... Les montagnes doivent rester les refuges des sources de vie, des forêts, du mystère, de la découverte et de la liberté* ».

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.



Maurice Gill, président
Fiducie foncière Mont Pinnacle

Cc :

M. Claude Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Mme Louise Harel, Chef de l'opposition

M. Mario Dumont M.N.A.

M. Pierre Paradis M.N.A.

Coalition SOS Parc Orford

Corridor Appalachien (ACA)